



La « normalisation » ... en marche ?!

D'une audioconférence...

Une audioconférence ministérielle s'est tenue aujourd'hui sous la houlette d'O. DUSSOPT. Voici les éléments du jour :

Stade actuel de la crise

Pour le Ministère, nous sommes sur la voie de la « normalisation »...

Les derniers relevés montrent un taux de présentiel à 40 % dans le Ministère. 28,5 % sont sous le régime du travail et le reste en en ASA. Il est bien précisé que Bercy n'est pas du tout hostile au télétravail.

La priorité absolue est et reste le respect des conditions sanitaires.

Afin de commencer à tirer les enseignements de la gestion de crise, il est fait recours à un prestataire privé (deux sociétés en binôme) pour auditer notamment les conditions de la reprise. Une présentation de la démarche sera faite aux organisations en fin de semaine et ces dernières seront auditées par les prestataires.

Autres annonces à la volée ...

- Le principe de l'ASA pour les personnes vulnérables est rappelé.
En cas d'agent-e vivant avec une personne vulnérable, un arrêt de travail par le médecin traitant est possible dans les conditions du droit commun.
- Pour la question de la garde d'enfants, à compter du 2 juin, une attestation de l'école est nécessaire. Celle-ci permet de bénéficier d'une ASA.
- Il est rappelé que le jour de carence est suspendu durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Donc, en principe, il sera réintroduit le 11 juillet, sauf prolongation du dit état.
- S'agissant du fonctionnement du CET, ce dernier pourra accueillir le reliquat des jours 2019, ainsi que ceux de 2020. Le plafond est porté de 60 à 70 jours.
- En ce qui concerne les congés bonifiés (campagne reportée, pas reportée ...), la discussion se fait entre la Fonction Publique et l'Outre-mer. A ce stade, la campagne est maintenue. Mais, compte tenu d'éventuelles quatorzaines dans certains territoires et de l'incertitude sur les liaisons aériennes, l'agent-e concerné-e a une sorte de droit au report.

Pour Solidaires Finances, le constat est patent : la crise n'est pas terminée. Nous notons d'ailleurs quelques signes de reprise des cas de contamination. C'est évidemment un signe avertisseur.

La priorité numéro un, qui doit être l'élément déterminant pour toute décision d'en haut jusqu'en bas, est la protection des agent-es et des usager-es.

En ce sens, il faut effectivement privilégier le télétravail, mais également limiter la réception des publics, s'assurer de la disponibilité et de l'accès aux équipements de protection, veiller à la distanciation physique dans les locaux et être vigilant sur le nettoyage de ceux-ci.

Nous prenons acte du maintien d'un dispositif particulier pour les agent-es en situation de vulnérabilité.

Nous insistons tout particulièrement sur la question scolaire et la garde d'enfants en général. Il y a aussi la question de la cantine et du périscolaire. La situation est délicate et le sera aussi cet été avec les difficultés pour les colonies de vacances et les centres de loisirs. Nous demandons la fois le maintien du principe des ASA, mais également une grande souplesse dans la gestion, afin de ne pas pénaliser les agent-es et leur rendre la vie encore plus difficile.

*La « prime Covid », pour **Solidaires Finances** elle ne doit pas être le solde de tout compte en termes de reconnaissance de l'engagement des agent-es. Pour notre organisation un chantier plus large doit impérativement s'ouvrir : fin du gel et revalorisation du point d'indice, grille indiciaire, plan de qualification, promotion, reconnaissance des parcours professionnels,... Cette réponse-là vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la Fonction Publique.*

Les dangers de la déclinaison de cette prime dont l'enveloppe au niveau des ministères de Bercy est de 20 millions d'euros et concerne 40 000 plutôt de nature à introduire des tensions la mésentente dans le collectif de travail. Or, ce dernier a fonctionné et cela même dans les pires conditions. C'est donc d'autant plus regrettable de le fragiliser, sachant qu'en plus l'ordonnance de retrait de congés/RTT va laisser pour beaucoup un goût amer et l'impression que l'État est pour le moins méprisant à l'égard de ses propres personnels.

À l'autre..

Une autre audio conférence s'est tenue ensuite avec la secrétaire générale des MEF M-A BARBAT-LAYANI sur :

- ... la réorganisation de l'agenda social et la programmation de réunions pour les semaines à venir. Pour Solidaires Finances nous maintenons nos propos tenus lors des précédentes réunions à savoir : faute de pouvoir siéger en présentiel, en respectant les gestes barrières et la distanciation physique il serait raisonnable tant pour la qualité des débats que pour les décisions à prendre de ne reprendre le cours normal du « Dialogue Social » qu'en septembre. Néanmoins dans le cadre d'un dialogue social dégradé si certaines réunions doivent se tenir sous forme hybride (présentiel/ audio, visio) il est indispensable que la transmission des documents puisse s'effectuer le plus en amont possible et sur des ordres du jour précis et réduits. Nous avons cité l'exemple du prochain groupe de travail prévu jeudi matin concernant l'action sociale pour lequel les documents ont été adressés vendredi vers 21 heures... exemple à proscrire si l'administration souhaite réellement comme elle le dit afficher une ambition en ce domaine.
- Le questionnaire concernant les conditions du télétravail devrait être prochainement adressé aux agent.e.s.
- Enfin elle est revenue sur l'« OVNI » que constitue le recours -décidé de façon unilatérale et dénoncé par **Solidaires Finances** - aux sociétés Alixio et Socotec afin d'évaluer les dispositifs de prévention mis en œuvre dans le cadre du déconfinement aux MEF. Il s'agit pour elle non pas de se protéger d'une quelconque action engageant la responsabilité des MEFS face au covid-19, cette démarche ne se substitue ni au CHSCT ni aux remontées de terrain mais d'éléments supplémentaires et complémentaires susceptibles d'importer nos bonnes pratiques ailleurs et qui sera conduite dans les prochaines semaines et concernera le niveau ministériel, ainsi que l'administration centrale, la DGFIP et la DGDDI. Elle comportera une évaluation documentaire mais également des audits sur sites. Affaire à suivre donc... avec la plus grande vigilance !